REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET:

Présentation du rapport d'activité annuel du service délégué du village de gîtes « Le Colombier » Exercice 2021

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la séance : 18

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 29 juin 2022

Date de l'affichage à la porte de la collectivité et de publication sur le site internet : 15 juillet 2022

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret : Non

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 6 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents: MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MM. Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, David FOLCHER, Philippe POUGET, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentés: MMES Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente (Elizabeth MINET-TRENEULE), Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente (Laurent SUAU), MM. Thierry JACQUES (Jean-François BERENGUEL), Bruno PORTAL (Emmanuelle SOULIER), François ROBIN (Philippe MARTIN), Benoit VALARIER (Xavier SOUCHON), Mme Stéphanie PASI (Françoise AMARGER-BRAJON), Patricia ROUSSON (Alain COMBES), Conseillers Communautaires.

<u>Etaient absents</u>: MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Vincent MARTIN Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris dans le sein du Conseil, M. Philippe MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Conformément aux dispositions prévues par les articles L1411-3 et R1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pascal CAYOT, Directeur de la SPL Cœur de Lozère Développement, délégataire du Village de Gîtes « Le Colombier » présente le rapport annuel du service délégué « Le Colombier » - Exercice 2021, dont un exemplaire est joint en annexe.

Ce rapport est tenu à la disposition du public au siège de la collectivité.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du rapport.

Pour extrait conforme, Mende, le - 8 JUL. 2022 Le Président, Laurent SUAU

Le Secrétaire de séance, Philippe MARTIN

S Place Charles de Gaulle

Courde Lotel

Geur de Lorete

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours

citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr